



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Procédures Adm

A/PM/2024

M. MILONA

Affaire suivie par C.AIGLON & M.FRANCON

ARRÊTÉ ABROGEANT L'ARRÊTÉ PORTANT MESURE D'INTERDICTION DE TOUT JEU DE BALLE ET BALLONS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE TOULON

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants ;

Vu l'arrêté n° AM/PM/2024-02 du 18 juillet 2024 portant interdiction de tout jeu de balles et ballons sur le territoire de la commune de Toulon ;

Vu le courrier du 21 août 2024 de Monsieur le Préfet du Var sollicitant l'abrogation de cet arrêté ;

Considérant que l'interdiction est permanente et n'est pas limitée à des périodes déterminées de l'année ;

Considérant que l'interdiction s'applique sur tout le territoire de la commune ;

Considérant que cette interdiction est trop générale et absolue ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté municipal n° AM/PM/2024-02 portant mesure d'interdiction de tout jeu de balles et ballons sur l'ensemble du territoire de la commune de Toulon en date du 18 juillet 2024 est abrogé.

ARTICLE 2 : Madame le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de la Police Nationale ainsi que Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet des mesures en vigueur dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Var.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Toulon, 5 rue Racine CS 40510 – 83041 Toulon Cedex 09 ou via l'application Télérecours (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 26 août 2024

Madame Josée MASSI
Maire de Toulon

Transmis au contrôle de légalité le : 28 AOUT 2024
Accusé de réception le : 28 AOUT 2024
Affiché le :
Notifié le :

Publié Le 28 AOUT 2024



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ARRÊTÉ ABROGEANT L'ARRÊTÉ PORTANT MESURE D'INTERDICTION DE TOUT JEU DE BALLES ET BALLONS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE TOULON

Date de transmission de l'acte : 28/08/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/08/2024

Numéro de l'acte : lmc1346183 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240826-lmc1346183-AR

Date de décision : 26/08/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1. Police municipale